REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE - ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

DECISION DU MAIRE Nº 2025-024D RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE BAIL Local « Action sociale et emploi » – 2^{ème} étage

Boulevard Marcel Parraud

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU la délibération du Conseil municipal n°2025-005 du 11 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire pour décider notamment de la révision des contrats de location.

CONSIDERANT l'utilisation de ce local pour le service administratif « Action sociale et emploi », CONSIDERANT la nécessité de renouveler le bail actuel arrivé à échéance,

DECIDE:

Article 1: de RENOUVELER pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une période de 1 an, renouvelable de façon expresse pour la même durée, sans pouvoir excéder 12 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2036, le contrat de bail passé par la Commune de SAINT-CANNAT avec

Désignation des locaux :

Partie de l'immeuble cadastrée section H – n° 444, située 1 Boulevard Marcel Parraud et composée :

- Côté sud au 2^{ème} étage, d'une pièce donnant sur une cour intérieure et accès aux WC.
- Article 2 : de REVISER le loyer tous les ans en fonction des variations de l'indice du prix des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année N-1.
- Article 3: Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr dans un délais de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'état

Fait à Saint-Cannat le 2.3.00.7...2025

Acte rendu exécutoire après envoi au

contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Maire Joël LEVI-VALENSI

